

Vous aussi, soyez prêts, car le Fils de l'Homme viendra à l'heure où vous y penserez le moins.



**PRIEZ POUR LE REPOS DE L'AME**  
DE MONSIEUR

**Servais VANDEN BOGAERDE**

époux de Dame Martha Vanden Berghe

né à Hekelgem le 18 juin 1882  
et pieusement décédé à Bouvignies  
le 20 juin 1943

*munidetous les Secours de Notre Mère la S<sup>te</sup> Eglise*

Attachement sincère à la religion, fidélité au devoir, éducation chrétienne de ses enfants, amour de la justice, bonté, honneur : tels furent ses titres à l'estime des hommes, tels sont les exemples qu'il laisse à sa famille éplorée.

C'est avec une fois profonde qu'il accueillit la visite du prêtre, et c'est avec une vive piété qu'il reçut les Sacrements de l'Eglise. C'est la plus douce consolation qu'il laisse à ceux qu'il a quittés.

Chère épouse, chers enfants, merci pour le dévouement et la sollicitude dont vous m'avez entouré : vous avez consolé mes derniers moments par vos soins affectueux. J'ai rejoint ceux que j'aimais et surtout notre chère Adeline.

Mes enfants, honorez votre mère ; gardez l'héritage d'honneur que je vous laisse et priez pour moi. Ne pleurez pas comme ceux qui n'ont pas d'espérance. Au revoir dans le Ciel où je vous attends : c'est notre véritable Patrie.

Miséricordieux Jésus, donnez-lui le repos éternel  
(300 jours d'ind.)

Madame Servais VANDEN BOGAERDE  
son épouse ;

Monsieur Jean VANDEN BOGAERDE ;

Mademoiselle Germaine VANDEN BOGAERDE ;

Mademoiselle Marie VANDEN BOGAERDE ;

Monsieur Nestor VANDEN BOGAERDE,  
ses enfants ;

Mademoiselle Julie VANDEN BOGAERDE,  
sa sœur ;

Monsieur et Madame Edmond VANDEN DURME, enfants et petits-enfants ;

Monsieur Emeric VANDEN BERGHE ;

Monsieur et Madame Florent VANDEN BERGHE, enfants et petit-enfant ;

Monsieur et Madame Aimé DE WITTE  
et enfants ;

Les familles VANDEN BOGAERDE,  
VANDEN BERGHE, BORNAUW et  
DESMET,

**REMERCIENT.**



— Me Voici —

**B**ON ET TRÈS DOUX JÉSUS  
prosterné en votre présence,  
et avec la plus grande fer-  
veur, je vous prie et vous con-  
jare d'imprimer dans mon  
cœur de vifs sentiments de  
FOI, d'ESPÉRANCE & DE CHARITÉ,  
un vrai repentir de mes péchés  
et une volonté très ferme de  
m'en corriger, pendant que,  
plein d'amour, et de douleur,  
je considère en moi-même  
et je contemple en esprit vos  
cinq Plaies, ayant devant les  
yeux ces paroles que le pro-  
phète David vous appliquait dé-  
jà en les plaçant dans votre  
bouche, ô bon Jésus: «ILS ONT  
PERCÉ MES MAINS ET MES PIÈDS,  
ILS ONT COMPTÉ TOUS MES OS».

Indulgence plénière applicable  
aux défunts pour ceux qui après  
avoir communie reciteront cette  
prière devant une image du  
Christ en y ajoutant une  
autre prière aux questions  
du Souverain Pontife.

Pie VII, 10 Avril 1804.

